

## MONTANT DES HONORAIRES DE NEGOCIATION

Montant du prix de vente	Pourcentage des honoraires de négociation TTC à la charge de l'acquéreur ( sauf indication contraire)
Prix inférieur à 24.000,00 €	Forfait de 2400,00 € TTC
De 24.000,00 € à 50.000,00 €	10 % TTC
De 50.000,00 € à 150.000,00 €	8 % TTC
Au-delà de 150.000,00€	6 % TTC

### **OPERATIONS RELATIVES AUX MUTATIONS IMMOBILIERES**

VENTES (*Article A.444-91 du Code de Commerce*)

- Taux de remise appliqué par notre office aux ventes :

Sur la tranche d'assiette supérieure à 10.000.000 €

Taux de remise 40%